

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

Compte-rendu du conseil municipal

DU 09 janvier 2016

AVIS DU CHSCT - REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE ET SECURITE

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que les membres du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) rattaché au centre de gestion de la Nièvre ont émis un avis favorable sur le projet de règlement intérieur hygiène et sécurité.

Le Conseil Municipal

- Charge Le Maire d'informer le personnel communal de la mise en place du règlement intérieur.

2016-02-02 – COMPTE RENDU VISITE DES LOCAUX DU 02 NOVEMBRE 2015 PAR LE CHSCT

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la visite des locaux effectuée le 2 novembre 2015 par le CHSCT.

Cette visite a permis de mettre en avant les démarches de prévention déjà engagées par la commune de Chevenon.

Le conseil municipal prend note des observations formulées par le CHSCT.

2016-03-03 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE. DEPOT DE LA DEMANDE D'APPROBATION

L'article L 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L 111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Certains ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité, il est proposé au conseil municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2018

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif.

Après en avoir délibéré

ADOPTE le projet d'agenda d'accessibilité programmée

AUTORISE le maire à déposer la demande d'approbation en Préfecture, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

2016-04-04 – MISE A DISPOSITION - TRANSFERT PATRIMOINE DU SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEEEN

Monsieur le Maire expose qu'il convient dans ce contexte de mettre à disposition les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence au SIEEEN, à titre gratuit, conformément aux dispositions de la loi susvisée du 12 juillet 1999.

La mise à disposition des biens et des éléments de passif affecté doit être réalisée à titre gratuit par le biais d'opérations d'ordre budgétaires.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de transfert des biens figurant au bilan du service, ainsi que des éléments de passif affecté afférents à ces équipements, établi en liaison avec les services du Trésorier, comptable de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il précise que ce projet devra être également adopté par le SIEEEN par voie de délibération des instances syndicales et ce dans les mêmes formes.

Les biens mis à disposition dans la cadre de ce transfert de compétence demeurent inscrits à l'actif de la commune, propriétaire, au débit du compte 2423 - *Mises à disposition dans le cadre de transfert de compétence*.

Monsieur le Maire de la commune de CHEVENON, collectivité remettante, considère qu'il convient de passer les écritures comptables annexées.

Le Conseil Municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au transfert du patrimoine du service d'éclairage public au SIEEEN.

DIT qu'il convient de réaliser les écritures d'ordre budgétaires ci-annexées dans le cadre de son budget principal.

2016-05-05 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE LOUIS ARAGON IMPHY

Monsieur le Maire donne lecture de la demande formulée par le collège Louis Aragon d'Imphy sollicitant l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour un voyage pédagogique en Angleterre du 21 au 27 mars 2016.

Cette demande concerne 5 élèves domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer 50 euros par famille

Bénéficiaires : BERNARD Léo, COTTE Pauline, GAUTHE Capucine, LION Carla, TRESSOL Maxime

2016-06-06 – MISE EN SECURITE PONT DU CANAL – ROUTE D IMPHY

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal qu'un devis a été établi par l'entreprise Bourgogne Travaux public pour la création d'un chemin Route du Canal RD 200 au niveau du pont route d'Imphy afin d'assurer la sécurité des piétons. Montant des travaux estimés à 9447.60 euros

Le Conseil Municipal

- APPROUVE ce projet
- CHARGE Le Maire d'effectuer une autorisation et une demande de subvention auprès des services compétents.

2016-07-07 – MISSION CONSEIL EVOLUTION PLU – PROJET AGRICOLE - DEVIS DORGAT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une demande de projet de construction agricole en secteur Ni1c et Ni2c du PLU approuvé en date du 19 janvier 2015. Au regard de la réglementation actuelle, toute demande de permis de construire – construction agricole - dans ce secteur sera rejetée. Toutefois les élus souhaite évaluer les possibilités d'évolution du PLU pour permettre sa réalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ACCEPTE la proposition financière de DORGAT pour la mission de conseil sur la procédure d'évolution du PLU de Chevenon au regard d'un projet agricole
- AUTORISE le Maire à signer le devis d'un montant de 360 € HT

DIVERS

Achat gazinière Cantine scolaire d'un montant de 808 euros

DIVERS

Subvention tennis de table

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du président de l'association du tennis de table informant que suite à la descente de l'équipe de régionale, la subvention exceptionnelle demandée le 08 décembre 2015 ne lui paraît plus justifiée.

Vœux du maire

Monsieur le maire informe les membres du conseil que les vœux au personnel communal aura lieu vendredi 15 janvier 2016.